



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **6 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1670

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Grand projet de ville (GPV) - Quartier Vernay Verchères - Démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 août 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 8 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Julien-Lafferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Assi (pouvoir à M. Calvel), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lambert (pouvoir à Mme David M.), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Muet (pouvoir à M. Kabalo), Mme Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Quiniou (pouvoir à Mme Bocquet), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Rousseau (pouvoir à M. Vergiat), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Braillard, Dumas, Mme Ghemri, MM. Giordano, Pillonel.

Séance publique du 6 septembre 2010**Délibération n° 2010-1670**

commission principale : urbanisme

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Quartier Vernay Verchères - Démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 juillet 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier Vernay Verchères est l'un des quartiers les plus en difficulté de l'ancienne zone urbaine prioritaire (ZUP) de Vaulx en Velin. Le taux de chômage était supérieur à 25 % en 2006, le taux de familles monoparentales de 31 % (centre-ville et Vernay Verchères).

Le quartier, physiquement enclavé et introverti, est également le dernier quartier du secteur "est" du grand ensemble n'ayant pas encore été réaménagé. Le quartier de la Thibaude a été réaménagé entre 1995 et 2000 (nouvelles voiries, espaces publics), la ZAC du Centre-Ville a été clôturée fin 2007, le réaménagement du quartier Ecoin sous la Combe a été achevé à l'automne 2009.

Le présent rapport s'inscrit en complémentarité de celui présenté à la même séance du conseil de Communauté, concernant l'individualisation d'autorisation de programme complémentaire pour l'aménagement des espaces extérieurs du quartier de Vernay Verchères.

Le programme d'aménagement précité prévoit la reprise sommaire de la rue des Verchères, la restructuration de la rue des Onchères et son prolongement vers la rue Debussy, le réaménagement de la rue Hector Berlioz et le déplacement de la clôture de l'école Makarenko, la création d'une aire ludique à vocation intergénérationnelle au nord du quartier, d'une aire de jeux pour adolescents à proximité du collège, la création d'un chemin piéton public traversant le quartier et desservant les habitations, la résidentialisation des pieds d'immeubles appartenant à quatre bailleurs Villeurbanne Est Habitat, Grand Lyon Habitat, Dynacité, Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, la reprise des réseaux publics d'eau potable et d'assainissement, la refonte complète de l'éclairage du quartier en lien avec les nouveaux espaces créés.

La mise en œuvre de ce programme d'aménagement requiert la démolition de six logements, objet du présent rapport. Cette intervention sur le bâti est conduite par les bailleurs (réhabilitations, démolition partielle de 6 logements).

Le présent rapport porte sur la demande d'une individualisation d'autorisation de programme pour le financement de la démolition.

La démolition prévue comprend une pièce sur 5 niveaux pour l'immeuble Dynacité et une pièce sur 1 niveau pour l'immeuble de l'OPH Grand Lyon Habitat. La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par Grand Lyon Habitat.

Le coût de démolition est de 340 430 € TTC et les pertes de loyer s'élèvent à 73 829 €, soit un coût total d'opération de 414 259 €.

Il est proposé une participation de la Communauté urbaine à l'opération de démolition d'un montant de 352 120 €.

La Communauté urbaine de Lyon se substitue ici à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour financer la démolition, en contrepartie d'une intervention de l'ANRU à un niveau exceptionnel sur l'opération d'aménagement des espaces extérieurs des Verchères ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

☞ A la fin du titre, il convient d'ajouter "Attribution d'une subvention à Grand Lyon Habitat".

☞ Au sein du 1° - du DELIBERE, il convient de lire :

"1° - Approuve :

a) - la participation de la Communauté urbaine, à la réalisation des démolitions nécessaires au projet d'aménagement des espaces extérieurs du quartier Vernay Verchères à Vaulx en Velin pour un montant de 352 120 €, le coût total d'opération étant estimé à 414 259 €,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 352 120 € au profit de Grand Lyon Habitat,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et Grand Lyon Habitat, définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention."

au lieu de :

"1° - Approuve la participation de la Communauté urbaine, à la réalisation des démolitions nécessaires au projet d'aménagement des espaces extérieurs du quartier Vernay Verchères à Vaulx en Velin pour un coût total d'opération estimé à 414 259 €, à hauteur de 352 120 €."

☞ En fin de DELIBERE, il convient d'ajouter :

"3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2010-2011 - compte 204 200 - fonction 820 selon l'échéancier suivant :

- 176 060 € en 2010,
- 176 060 € en 2011."

DELIBERE

1° - Approuve les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve :

a) - la participation de la Communauté urbaine, à la réalisation des démolitions nécessaires au projet d'aménagement des espaces extérieurs du quartier Vernay Verchères à Vaulx en Velin pour un montant de 352 120 €, le coût total d'opération étant estimé à 414 259 €,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 352 120 € au profit de Grand Lyon Habitat,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et Grand Lyon Habitat, définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B-1 Favoriser la mixité, sur l'opération n° 1435 individualisée les 26 mars 2007 pour un montant de 1 300 000 € en dépenses et 6 septembre 2010 pour un montant de 6 736 000 € en dépenses et 4 212 752,73 € en recettes.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 352 120 € en dépenses à prévoir sur 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 8 388 120 € en dépenses et 4 212 752,73 € en recettes.

4° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

5° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2010-2011 - compte 204 200 - fonction 820 selon l'échéancier suivant :

- 176 060 € en 2010,
- 176 060 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2010.